

32^{ème} GP VTT St-Sylvestre 2021 – Règlement de course et décharge

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT : VEUILLEZ ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES SVP

* champs obligatoires

*Nom :	
*Prénom :	
*Date de naissance :	_ / _ / _ _

Je souhaite m'inscrire au 32^{ème} GP VTT St-Sylvestre du 31.12.2021 à Villars-sur-Ollon et je certifie, par ma signature, avoir pris connaissance du règlement de la course reproduit ci-dessous, l'avoir compris et l'accepter sans réserve :

1. Inscriptions / décharge / décharge parentale

1.1 Inscriptions / remise des plaques ou puce de chronométrage de 09h00 à 11h30 devant le magasin « Sport's House Télécabine » juste en dessous du départ du télécabine à Villars-sur-Ollon (sous réserve de modifications). **Décharge remplie et signée obligatoire pour TOUS** (téléchargeable ici : www.gpstsylvestre.ch/decharge.pdf ou disponible sur place le jour de la course). **Pour les mineurs, la partie « représentant légal » doit aussi être complétée et signée. En cas de document incomplet, il ne sera pas possible de participer à la course.**

1.2. Prix de CHF 20.- en ligne (+ CHF 1.- de taxe d'inscription) et CHF 30.- sur place. Paiement en ligne sur www.vs-timing.ch, accessible depuis le site de l'événement www.gpstsylvestre.ch/inscriptions, ou sur place le jour de la course. Rabais de CHF 5.- avec votre Magic Pass (à présenter à la table d'inscriptions le jour de la course et à utiliser pour la montée en cabines).

1.3 Inscription non-remboursable.

2. Parcours (sous réserve de modification selon les conditions météo)

2.1. Roc d'Orsay (départ) - Bretaye - Col de Soud - Cabane du Scex – Roches Grises (arrivée) - Palace - Centre de Villars.

2.2. Le passage entre les éventuelles portes installées sur le parcours est **obligatoire** sous peine de disqualification.

3. Assurances

3.1. Par sa signature, chaque concurrent certifie être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance maladie/accident personnelle en cours de validité et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol, de dégâts ou de tout autre événement qui pourrait survenir à lui-même, à son matériel ou à des tiers avant, durant et après la course.

3.2 Par sa signature, chaque concurrent certifie avoir pris bonne note que certaines activités (dont la descente VTT de type downhill biking) peuvent être considérées comme des entreprises téméraires au sens de la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) et de ses dispositions d'exécution (sp. OLAA), ce qui peut entraîner en particulier une réduction de 50% ou un refus total des prestations d'assurance (art. 50 OLAA).

4. Matériel

4.1. Le port d'un casque de vélo homologué est la protection minimale obligatoire pour tous les participants. Les protections dorsales, genouillères, coudières, gants, etc. sont très fortement recommandés. Pneus entièrement en gomme uniquement (pneus cloutés ou tout autre type de pneus spéciaux interdits). **L'organisation se réserve le droit de refuser les concurrents ne respectant pas ces règles.**

4.2. Les plaques de cadre, puces de chronométrage et les dossards doivent être restitués aux organisateurs à l'issue de la course.

4.3 « Fatbikes » et vélos électriques autorisés. La catégorie vélo électrique prime sur les autres catégories choisies. ATTENTION : Les vélos électriques sont chronométrés et classés indépendamment des autres catégories. Aucun podium n'est prévu pour cette catégorie.

5. Organisation générale

5.1. Départ de la course : 13h00. Veuillez en tout temps vous conformer aux indications du personnel de la course. **Il n'est pas possible de circuler à vélo sur les pistes en dehors de la course elle-même, sous peine de disqualification (pas de reconnaissances).**

5.2. Le fair-play de même que le respect des personnes, des infrastructures et de l'environnement sont de mise lors de la course.

5.3. Public : veuillez-vous placer dans les zones prévues au public et éviter tout déplacement sur la piste avant, pendant et après la course. Une fois le cycliste balais passé, la piste est rendue aux skieurs. L'accès aux pistes se fait par le biais des télécabines et du train, aux tarifs usuels.

5.4. Remise des prix : au Bike Village, situé au centre de Villars, aux environs de 15h00, si la situation sanitaire le permet.

6. Annulation / modifications

6.1. L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course ou encore de modifier le parcours et les horaires sans aucun préavis. Toutes les informations utiles seront communiquées sur le site internet www.gpstsylvestre.ch et via la page Facebook www.facebook.com/gpstsylvestre.

6.2. Dans le cas d'une annulation de la course, aucune inscription ne sera remboursée. Tout recours juridique est exclu.

7. COVID-19

7.1 Par sa signature, chaque participant certifie ne présenter aucun symptôme lié à la COVID-19 et ne pas avoir été en contact avec un individu porteur de la COVID-19 au cours des 10 derniers jours.

7.2 Les participants s'engagent à respecter les mesures de protections prévues dans le plan de protection COVID-19 du 32^{ème} GP VTT de la St-Sylvestre, disponible ici : www.gpstsylvestre.ch/planprotection.pdf, sous peine de disqualification.

7.3 Les participants s'engagent à respecter les indications du personnel de la course sous peine de disqualification.

7.4 Ces règles sont sujettes à changements à tout moment et sans préavis, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Lieu et date :	Signature du participant :
-----------------------	-----------------------------------

REPRÉSENTANT LÉGal (pour les participants mineurs uniquement) :

Le soussigné certifie être le représentant légal de la personne inscrite sur ce formulaire et l'autoriser expressément à participer au 32^{ème} GP VTT de la St-Sylvestre 2021.

*Nom :	
*Prénom :	
*Adresse :	
*Code postal + ville :	
*Téléphone portable :	

Lieu et date :	Signature du représentant légal :
-----------------------	--